

3. Dans la cour des grands

Projet territorial s'inscrivant dans un concept national



Concept / Mettre en œuvre une pratique en relation avec un professionnel : architecte, chorégraphe, peintre, designer, photographe, compositeur, sculpteur, commissaire d'exposition, metteur en scène, paysagiste, programmateur de spectacles, cinéaste, critiques, etc. Ces pratiques doivent s'appuyer sur la démarche artistique du professionnel intervenant. Il s'agit de provoquer la rencontre entre des professionnels de pratiques artistiques, des élèves et leurs enseignants. Les intervenants sollicités partagent avec les élèves leurs démarches de travail en les articulant aux objectifs pédagogiques, artistiques et culturels des projets construits en synergie avec les équipes éducatives et/ou les structures culturelles. C'est l'approche singulière des intervenants qui permet de déterminer la nature de la création mise en œuvre par les élèves et qui renforce la portée artistique, voire professionnalisante, du projet.

*Design et jardin en maternelle (école de Boën)
@Marion.Gilbert*

Valorisation / Restitution / À imaginer au moment de la définition du projet.

Critères d'éligibilité /

Le projet doit répondre à tous ces critères obligatoirement :

- l'implication de Réseau Canopé ET d'au moins une structure référente dans la co-construction du projet : culturelle, associative, liée à un festival...
- la concertation des autres partenaires (parmi collectivités, rectorat, DRAC, université...)
- le développement à partir d'un fil rouge, une thématique, une problématique, un événement, une œuvre, un partenaire, une personnalité...
- l'adéquation avec les textes de référence : parcours EAC de l'élève (connaissance - rencontre - pratique créative), EPI, programmes, PEDT...
- le budget abondé par d'autres partenaires (min. 50%).
- la possibilité d'évaluer, par le dossier, la dimension du projet et ses besoins (intervenants, documentation, locaux, techniciens, droits...)

La commission appréciera /

- la cohérence, l'équité et la complémentarité des projets sur le territoire : articulation Action - Formation – Edition (formation de formateurs, atelier-Canopé, ouvrage, outil web, application, conférence-rencontre, jeu...), y compris ceux portés par des partenaires.
- la nouveauté, l'innovation, l'audace, les projets émergents, l'ancrage des projets de qualité, la plus-value artistique...
- la richesse transversale du projet
- la production artistique d'élèves en point d'orgue du projet : sous forme de mise en scène, exposition, présentation des productions... Le concours n'est pas encouragé.
- l'implication des options cinéma-audiovisuel, coiffure-esthétique, couture, design, métiers du bâtiment, métiers d'arts...
- l'adéquation avec l'actualité culturelle de la saison 2016-2017.

Financement APAC / 1 500 € maximum par atelier.